

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de PLAISANCE .

Décision du tribunal administratif de Bordeaux n° E2100083/33

Département de la Dordogne commune de PLAISANCE



**Enquête publique relative à une demande d'autorisation
environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une
carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la
commune de PLAISANCE présentée par SA CALCAIRES ET
DIORITE DU PERIGORD lieu dit les Planeaux 24800 THIVIERS**

du mardi 19 octobre 2021 à 09H00 au vendredi 19 novembre 2021 à 12H00

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Destinataire :
SA CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD
24800 THIVIERS

Jean Luc GUILLAUMEAU
commissaire enquêteur
24130 LA FORCE

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de PLAISANCE .

Décision du tribunal administratif de Bordeaux n° E21000083/33

LA FORCE le 20 novembre 2021

Monsieur Cédric De Collason

SA CALCAIRES ET DIORITE DU
PERIGORD

Les Planeaux 24800 THIVIERS

OBJET : Procès-verbal de synthèse des observations

REFERENCE : article R 123-18 du code de l'environnement

Monsieur

Veillez trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations.

Cette enquête publique a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n° BE 2021-09-02 du 14 septembre 2021 fixant la durée de l'enquête durant 31 jours consécutifs du mardi 19 octobre 2021 à 09H00 au vendredi 19 novembre 2021 à 12 heures.

Les permanences se sont déroulées selon le calendrier figurant ci-dessus, dans la salle des fêtes jouxtant la mairie de PLAISANCE 24.

DATES	HORAIRES
Mardi 19 octobre 2021	De 09H00 à 12H00
Mardi 26 octobre 2021	De 14H00 à 17H00
Vendredi 05 novembre 2021	De 09H00 à 12H00
Vendredi 12 novembre 2021	De 09H00 à 12H00
Vendredi 19 novembre 2021	De 09H00 à 12H00

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de PLAISANCE .

Décision du tribunal administratif de Bordeaux n° E21000083/33

Le public avait la possibilité de consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à la disposition du public à la mairie de PLAISANCE durant les horaires d'ouverture de la mairie

Les observations pouvaient également être adressées :

- par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de PLAISANCE

- par voie électronique durant la durée de l'enquête à l'adresse :
pref-ep-2021-cdp-plaisance@dordogne.gouv.fr

J'ai procédé le vendredi 19 novembre 2021 à 12 heures, à l'issue de l'enquête, à la clôture du registre déposé à la mairie de PLAISANCE.

La participation du public a été faible, voir tableau ci dessous.

DATES	HORAIRES	Nombre de personnes reçues
Mardi 19 octobre 2021	De 09H00 à 12H00	2
Mardi 26 octobre 2021	De 14H00 à 17H00	2
Vendredi 05 novembre 2021	De 09H00 à 12H00	2
Vendredi 12 novembre 2021	De 09H00 à 12H00	8
Vendredi 19 novembre 2021	De 09H00 à 12H00	4
TOTAL		18

Durant mes permanences 18 personnes se sont présentées pour poser des questions, consulter le dossier, déposer des observations ou remettre des courriers.

13 personnes ont déposé des observations, 3 sont venues se renseigner sans déposer, 3 personnes sont venues remettre un courrier sans déposer d'observation sur le registre.

J'ai recueilli en main propre 3 courriers (1 personne est venue 2 fois déposer des courriers différents)

Il y a eu 03 mail ou envois de documents sur le site de la préfecture réservé à cet effet.

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de PLAISANCE .

Décision du tribunal administratif de Bordeaux n° E21000083/33

RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS RECUEILLIES						
	REGISTRE		COURRIERS		PREFECTURE	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
	3	10	0	3	3	00
Partiel	13		3		3	
TOTAL	19					

	Favorable	Défavorable	TOTAL
Nombre total d'avis (observations orales comprises)	6	13	19

Le tableau ci-dessus indique que 68 % des avis sont défavorables.

Les thématiques principales des observations se manifestent comme suit :

AVIS DEFAVORALBES		
THÉMATIQUES	Réurrence des arguments dans les observations	%
Dévalorisation du patrimoine immobilier	10	76 %
Nuisances voisinage (poussière, vibrations, bruits°)	9	69 %
Mauvaise qualité du calcaire extrait	7	53 %
Perte de biodiversité sur l'extension	7	53 %
Risque de pollution du site	1	07%
Pas de justification économique pour la commune	1	07%
Contestation sur l'implantation affichage panneaux enquête publique	1	07%
Dangerosité des tirs de mines	1	07%

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de PLAISANCE .

Décision du tribunal administratif de Bordeaux n° E21000083/33

AVIS FAVORABLES		
THÉMATIQUES	Réurrence des arguments	%
Nécessités économiques de l'exploitant	3	50 %
Nécessités économiques pour les sous traitant	2	33 %
Mesures prises par l'exploitant pour atténuer les nuisances	1	16 %

QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEURS :

1- Le projet d'extension de la carrière porte sur une surface totale de 5 ha 21 a 66 ca. Le projet d'extension d'autorisation de carrière porte sur une surface de 2 ha 42 a 01 ca. L'extension du périmètre d'exploitation de 2 ha 79 a 65 ca ne semble pas justifié dans le dossier. Qu'elle est la destination ou l'usage de l'extension de ce périmètre d'exploitation ?

2- Dans la note de présentation non technique il est est fait référence à un plan en page 6 qui ne mentionne que le projet d'extension de carrière mais pas l'extension du périmètre d'exploitation, s'agit-il d'un oubli ?

3- Les tableaux présentés en page 7 de la présentation non technique font état des chiffres de production de 2015 à 2017. Serait-il possible, pour avoir l'approche la plus actuelle possible du dossier, de connaître les chiffres 2018, 2019 et 2020 ?

3- L'attestation de maîtrise foncière présentée page 19 du Préambule Lettres de Demande n'est pas datée. A la date d'ouverture de l'enquête publique qui est le propriétaire des surfaces mentionnées dans le bail commercial et dans le contrat de foretage ?

4- Page 21 de la 2° partie Description technique procédés de fabrication il est fait mention de la réalisation de merlons le long de la piste de liaison dont les caractéristiques et les emplacements ont été définis par l'étude acoustique. L'exploitant peut-il confirmer la présence de merlons le long de la future piste de liaison ?

5- Dans les mesures correctrices vis à vis des émissions sonores évoquées page 193 de la 3° partie Étude d'impact il est fait mention d'écrans acoustique sous la forme de merlons, je cite « merlon situé au sud ouest de l'installation : entre 6 et 8 mètres, autres merlons entre 2 et 6 m »

Hors le hameau des Bardette situé au plus près de la future extension sur la partie Nord Nord Est ne semble pas protégé par les merlons les plus haut (6 à 8 mètres) qu'en est-il exactement ?

Enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de roche massive calcaire et ses installations annexes sur la commune de PLAISANCE .

Décision du tribunal administratif de Bordeaux n° E21000083/33

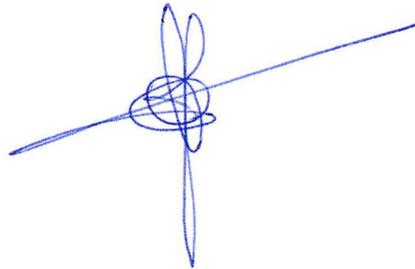
6- Plusieurs observations portent sur la qualité du calcaire extrait sur le site. Existe-il une grille d'évaluation de ce matériaux, si oui bien vouloir m'indiquer la qualité de celui principalement extrait à Plaisance.

A quoi sert majoritairement la roche extraite sur le site

l'ensemble des observations fait l'objet des tableaux joints ci après en annexe

Fait et clos à LA FORCE le 21 novembre 2021

Jean Luc GUILLAUMEAU commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a central circular scribble with several loops, and a long horizontal line extending to the right, crossing the scribble.